

Election de renouvellement intégral IRI Bio Suisse 2026

L'instance de recours indépendante (IRI), rend des décisions de dernière instance sur les recours contre des décisions d'application concernant le Cahier des charges et les règlements de Bio Suisse. Elle est indépendante de la direction stratégique et opérationnelle de la Fédération et est élue par l'assemblée des délégué-e-s pour quatre ans.

A l'occasion des élections de renouvellement intégral à l'assemblée des délégué-e-s du printemps 2026 nous cherchons **deux nouveaux membres pour l'instance de recours indépendante (IRI).**

Trois des membres actuels se remettent à disposition et deux nouveaux sièges sont à pourvoir.

Nous nous réjouissons des candidatures !



Pour davantage d'informations, prière de consulter notre site internet avec l'annonce détaillée. (<https://www.bio-suisse.ch/fr/notre-association/option-federation-interne/elections.html>).

Délai de remise à verband@bio-suisse.ch est le 3 mars 2026.

La responsable de la gestion de la Fédération, Diana Eggenschwiler (061 204 66 97), répondra volontiers à tes questions.

